

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 3 (1900)
Heft: 107

Artikel: Notes et remarques
Autor: Nicol, Jean jaques Joseph
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-249703>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

LE PAYS

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction
Pays du dimanche

à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

DU DIMANCHE

à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS 27^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

27^{me} année LE PAYS

NOTES ET REMARQUES

DE

Jean Jacques Joseph Nicol

cordonnier, bourgeois de Forrentruy.

1757-1771

1795-1809

Le 28 octobre de l'an 1760 le propre jour des Saints Simon et Jude, on a commencé à creuser les fondements de l'hôpital, tout proche du petit chène.

Item Henri Joseph Coulon tanneur et boulanger, est revenu le 29 d'octobre, après avoir servi autour de quatre ans comme soldat dans les Gardes Suisses à Paris.

Item, Henriat est décédé le 2 novembre entre cinq et six heures du matin. Ce jour là, je pris quinze douzaines de mésanges, plus trois.

Item le 10 novembre, on a amené la première des deux pierres qui doivent faire les armes du Prince et de la ville, et être exposées en haut de la maison de ville. Elle est arrivée entre six et sept heures du soir, exposée sur deux roues mais elle traînait un peu; elle fût traînée par quinze chevaux.

Item, le fils du berger (poirchie) de Villars sur Fontenais a été pris pour avoir été à la chasse autour de minuit, le 7 novembre; il y avait pour le prendre deux archers (*) et deux Suisses de la garde du château, deux élus de Son Altesse, le gros voeble (**) et le voeble de

(*) Les archers étaient un corps de police, répondant à peu près à notre gendarmerie.

(**) Le gros voeble (altération du mot allemand Weibel — huissier) était le chef des huissiers ou appariteurs — Ses attributions répondaient dans une certaine mesure à celles d'un chef de police.

Feuilleton du *Pays du Dimanche* 5

LES

Cantiques d'Yvan

PAR

M. DU CAMFRANC

Un larme trembla dans les yeux de la mère. Et remuant la tête en signe de négation :

— Pauvre enfant, comme il espère ! Et dire que tout cet espoir n'aboutira qu'à la plus cruelle, qu'à la plus amère déception.

Le cantique continuait. C'était une musique fine, délicatement exécutée, le fils du comte de Ruloff et de la Bocellini ne pouvait être dans la vie que musicien. Dès qu'il avait grandi, malgré toutes ses souffrances physiques, il avait chanté.

Villars. Son père fut une couple de jours au corps de garde des Suisses du château.

Item M. Dubois-Cattin est parti de Porrentruy le 17 novembre pour aller servir comme officier dans les Gardes Suisses à Paris.

Item le 18 novembre à cinq heures du matin M. Verneur de la Cigogne, l'ainé, a épousé Mademoiselle Verneur, fille de défunt Verneur laboureur à la rue des Annonciades.

Item la seconde de ces deux pierres pour les armoiries de l'hôtel de ville, est arrivée le 18 novembre 1760 entre trois et quatre heures du soir; elle s'est fendue par la gelée et il en a fallu une autre.

Item, la fille de Froté, cabaretier de Miécourt et la nièce du curé de Courgenay prirent l'habit aux Annonciades, le 21 novembre 1760.

Item, la troisième de ces pierres pour la maison de ville est arrivé le 16 mai 1761.

Remarques de l'année 1760, qui a été en abondance de toutes choses.

Cette année est de remarque sur bien des autres, car

1° On a eu des cerises en quantité; 2° ensuite on a fait une bonne moisson tout partout; 3° on a eu des prunes en quantité; 4° des pommes et des poires en abondance, aussi bien que les poires sauvages et les pommes sauvages aussi; 5° des choux et des raves, de même que le jardinage en quantité; 6° des glands et de la faine de même; 7° du vin en Alsace et en Comté en abondance. On avait de bons vins à Poligny pour 30 sols jusqu'à 35 sols à choisir; aussi le voiturage coûtait plus cher que le vin qu'on allait chercher de l'autre côté de Besançon. Enfin il y avait de tout. De plus, les gens se portaient assez bien, et ceux qui n'étaient pas mariés, tâchaient de se marier tant qu'ils pouvaient: même, il se fit encore assez de mariages.

J'ai oublié de dire que les noix n'avaient pas

— Ah! Madame, pourquoi toujours nier ainsi la bonté de Dieu et la miséricorde de la Sainte-Vierge ? reprit la religieuse.

Le pli dur de scepticisme et d'ironie qui, si souvent, se logeait au coin des lèvres de la grande artiste, vint de nouveau affliger sœur Florence.

— Pourquoi je nie ? ma sœur... Parce que j'ai trop souffert.

Ses yeux admirables s'emplirent de lueurs sombres.

— Vous connaissez ma vie. A vous seule, peut-être, j'ai raconté mes douleurs; et dire que j'ai tant aimé ce comte de Ruloff, ce père de mon fils, cet homme léger, volage, faible contre ses passions, esclave de tous ses désirs. Mais je ne le connaissais pas.

Elle secoua la tête comme pour éloigner de pénibles souvenirs; elle semblait parler dans le lointain d'un rêve.

été en abondance, mais les noisettes ont manqué. Cependant, les bâtards n'ont pas manqué. Suivant le proverbe ancien, on disait : *année de noisettes, année de bâtards*, eh bien ! les noisettes ont manqué en 1760, et cependant il y a eu autour de neuf bâtards dans ce pays, savoir : trois à Courgenay — les trois du même — un autre à Fontenais, un autre à Mormont, et trois à Porrentruy, sans les autres inconnus.

Item le 24 novembre entre huit et neuf heures du soir un petit change (*) de Trincano étant tout seul dans sa chambre, mit le feu à un paquet de poudre qui pesait de neuf à dix livres. La détonation fut si forte qu'elle fit sauter presque toutes les fenêtres de la chambre, même du poille aussi.

Item le fils du berger (porchie) de Villars sortit de prison le 25 novembre, et fut condamné à tous les frais, et à être banni du pays pour treize ans.

Item, le 27 novembre, le feu étant dans la cheminée de Gibotet granger du curé, on tira trois coups au château, et on sonna le tocsin de la maison de ville. Etienne Theubet et Petitrichard le fils y furent les premiers, et le curé peu après. Theubet tira un coup de carabine dans la cheminée et le feu s'arrêta. Petitrichard enfonça la porte du grenier pour pouvoir aller au dessus de la cheminée.

Le même jour, en sortant du feu de Gibotet, entre six et sept heures du matin, il fallut courir de rechef chez Trincano, car le feu s'était mis dessous les planches, et il fallut les lever toutes.

(*) Dans le langage du pays, un change signifie le jeune garçon ou la jeune fille d'un pays allemand pris en pension dans une famille, en échange d'un enfant de cette famille, envoyé en pension dans le pays allemand dans la famille des jeunes pensionnaires. Cette coutume qui facilite à peu de frais, à la jeunesse des pays frontières la connaissance des deux langues, est encore pratiquée aujourd'hui.

— Lui aussi m'a aimée, du moins, il le prétendait; j'ai été heureuse durant toute une année; ne l'est-on pas toujours au moins le temps de la lune de miel ? Et puis, le vent de générosité cessant de souffler dans ce cœur volage, il s'est bientôt repenti d'avoir rivé, de ses propres mains une chaîne qu'il trouvait si lourde, si pesante, quoique ma tendresse s'efforçât vainement de la lui rendre légère. Lui était grand seigneur dans son pays... Et je n'étais qu'une voix qui chantait pour les foules. Les unions de ce genre sont toujours des méprises. Que ne l'aie-je compris plus tôt ?

Marie-Alice resta quelques minutes encore à songer; puis, froissant, de ses mains nerveuses, une lettre reçue le matin :

— Voilà son grand moyen d'obtenir de fortes sommes : le chantage. Quand sa bourse est à sec, il me menace de me reprendre Yvan... Et alors, la cantatrice chante pour emplir la cassette du grand seigneur; la mère affolée de